

L'ajournement

jusqu'en 1996. Quand on pense que nous avions en 1986 un Livre blanc qui prévoyait d'accroître nos forces de défense. Maintenant, nous en avons un qui aura pour effet de les réduire. Il ne semble pas juste pour les Canadiens qu'on puisse modifier ainsi la politique et porter préjudice à leurs moyens d'existence.

La semaine dernière, le capitaine Jones, commandant de la base, a rencontré les gens de la région pour leur expliquer ce que signifierait cette baisse de recrues. Le personnel militaire à l'école des recrues serait réduit, de sorte que l'argent dépensé dans la région le serait également. On dit que 26 millions de dollars auraient été dépensés dans la région si la base avait continué de fonctionner comme à l'époque des forces armées offensives.

Où est l'équité? Pourquoi le ministre ferme-t-il des bases, alors qu'il donne de l'argent à d'autres installations qui ressemblent beaucoup à Cornwallis qui a la capacité d'assumer ce nouveau rôle? Je le répète, Cornwallis a d'abord été une base navale.

J'ai essayé, à titre de députée avertie représentant une circonscription tributaire de cette base, de formuler d'autres demandes, au nom de mes électeurs. Il existe, entre autres, le Programme d'instruction et d'emploi pour les jeunes (PIEJ) qui encourage les jeunes chômeurs, surtout au Canada, à s'enrôler dans les forces armées pendant une période de 15 mois, au cours de laquelle ils reçoivent une formation. Cela pourrait aider Cornwallis un certain temps, jusqu'à ce que de nouvelles recrues se présentent.

Nous avons déjà présenté au premier ministre un programme et des propositions en vue d'établir à Cornwallis un centre de formation en vue d'opérations de maintien de la paix. Nous avons demandé que l'on envoie plus de réservistes et de miliciens à Cornwallis, étant donné que désormais leur nombre augmentera.

Je constate que le ministre me regarde, mais j'ai commencé à 18 h 07, et il n'est que 18 h 10. Si vous vérifiez auprès du bureau, vous verrez qu'il me reste encore du temps.

Mme le vice-président: Il reste peut-être 30 secondes.

Mme Campbell (South West Nova): Je n'aime pas qu'une personne se lève et qu'une autre me regarde comme si je devais mettre fin à mon intervention quand mon temps de parole n'est pas écoulé.

La question est importante, et ce n'est pas ma faute si la Chambre tente à ce point de me fournir une réponse.

Les habitants de ma circonscription, les 20 000 personnes qui dépendent de la base des Forces canadiennes de Cornwallis, voient bien que les politiques n'aident pas le pays, qu'elles n'ont jamais vraiment contribué à la politique de défense et qu'elles vont dans tous les sens. Nous avons présenté des propositions constructives pour aider cette région, mais il y a encore des congédiements ainsi que des réductions à la base et parmi les recrues.

Mme le vice-président: Des six minutes allouées, il reste peut-être 30 secondes pour la secrétaire parlementaire.

[Français]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, lors de la période des questions du 24 septembre dernier, l'honorable Marcel Masse a clairement indiqué que le Groupe consultatif portant sur l'infrastructure de la Défense avait pour mandat d'établir une liste de critères devant servir à la restructuration des Forces canadiennes et que ce mandat ne s'étendait pas aux programmes existants.

Le projet de la réserve navale à Pointe-à-Carcy, Québec, constitue l'un de ces programmes existants. En effet, le projet de développement d'une École de la flotte des Forces canadiennes, dans la ville de Québec, fut initié en 1982, lors de l'annonce du projet portant sur une présence navale au Québec. Le projet d'École de la flotte des Forces canadiennes à Pointe-à-Carcy en est déjà à la phase III de l'engagement pris en 1982. Les installations sont construites pour l'entraînement de la réserve navale qui opérera la nouvelle flotte de navires dédiée à la défense des côtes.

Madame la Présidente, on a choisi la ville de Québec pour ces installations sur la base de critères de coûts et d'efficacité. La majorité des réservistes demeurent dans des régions sises au centre du Canada. Le site de Pointe-à-Carcy permet donc de réduire le temps de déplacement et les dépenses de voyages des réservistes. De plus, il va réduire la facture globale en intégrant dans un seul et même complexe différentes organisations situées à divers endroits dans la ville de Québec. Ces organisations sont: le Quartier général de la réserve navale, la Division de la réserve navale et finalement deux corps de cadets.

La réserve navale doit être dotée de ressources dont elle a besoin pour accomplir les nombreuses tâches qui lui sont confiées et acquérir les compétences nécessaires dans les domaines de défense côtière et du contrôle naval